



Aussac-Vadalle

Présentation de l'aménagement de la traverse de Vadalle
Jeudi 4 juin 2015

Phase 1 : Pré-Etude

Phase 2 : Aménagement de sécurité Ecole

Phase 3 : Etude et Aménagement Sortie EST et Fontaine

Phase 4 : Etude et Aménagement Trottoirs et mobiliers urbains



L'Agence Technique de la Charente

Note pré-opérationnelle

30/10/2014

Affaire suivie par Robert DUMAS-CHAUMETTE
Chargé d'opération «Espaces Publics»
Ligne directe: 05 45 20 07 57
Courriel: rdumas@atd16.fr
Réf.: 14-017

**Aménagements de sécurité et de la traversée
Vadalle RD N°15**
Commune d'Aussac-Vadalle



Les objectifs de la réalisation:

« les buts recherchés par la maîtrise d'ouvrage »

- Diminution des vitesses d'approche aux entrées d'agglomération,
- Effacement des réseaux,
- Aménagement de la route départementale n°15 face à l'école et à la mairie,
- Mise en place d'un certains nombre de dispositifs pour limiter la vitesse dans la traversée bourg,
- Aménagement des trottoirs et de la chaussée dans toute la traversée du bourg avec une place laissée dans l'étude aux volets végétal et paysager .

Par ailleurs, l'aménagement des espaces publics doit permettre de répondre à la loi relative à l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes handicapés, en créant des places de stationnement adaptées, et en suivant les recommandations et la chaîne de déplacement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE). La continuité de la chaîne de déplacement devra être également assurée

L'accessibilité:

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'Egalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées (EDCPCPH) a posé le principe de mise en accessibilité de la chaîne du déplacement avec la prise en compte de tous types de handicaps (moteur, sensoriel, cognitif et mental). L'objectif de cette loi est l'accessibilité de tout pour tous.

Concernant votre projet, une attention particulière est à apporter pour les éléments suivants :

- Un cheminement permettant de se localiser et utilisable par tous,
- Les règles de l'abaissé de trottoir sur le domaine public,
- Les règles dimensionnelles concernant le stationnement avec la signalisation correspondante,
- Les aménagements nécessaires en cas de pente,
- Les dérogations possibles s'il existe des impossibilités techniques, dans ce cas l'avis de la commission consultative, départementale de sécurité et d'accessibilité doit être sollicité.

Phase 1 étude sur le périmètre retenu par l'ATD 16



Etat des lieux : la route départementale n°15:

La route départementale relie St Angeau à Montignac. Le champ visuel se décompose en deux unités de perception :

- L' unité de perception visuelle du conducteur(UPVC) comprend la lisibilité globale du paysage,
- L'unité de perception de l'infrastructure (UPI) correspond à la chaussée, ses abords immédiats comme la signalisation.

40% des défaillances des conducteurs sont liées au traitement de l'information et 34% liées au prélevement de l'information. Ces chiffres expriment l'intérêt de travailler sur la notion de paysage et de lisibilité de la route.

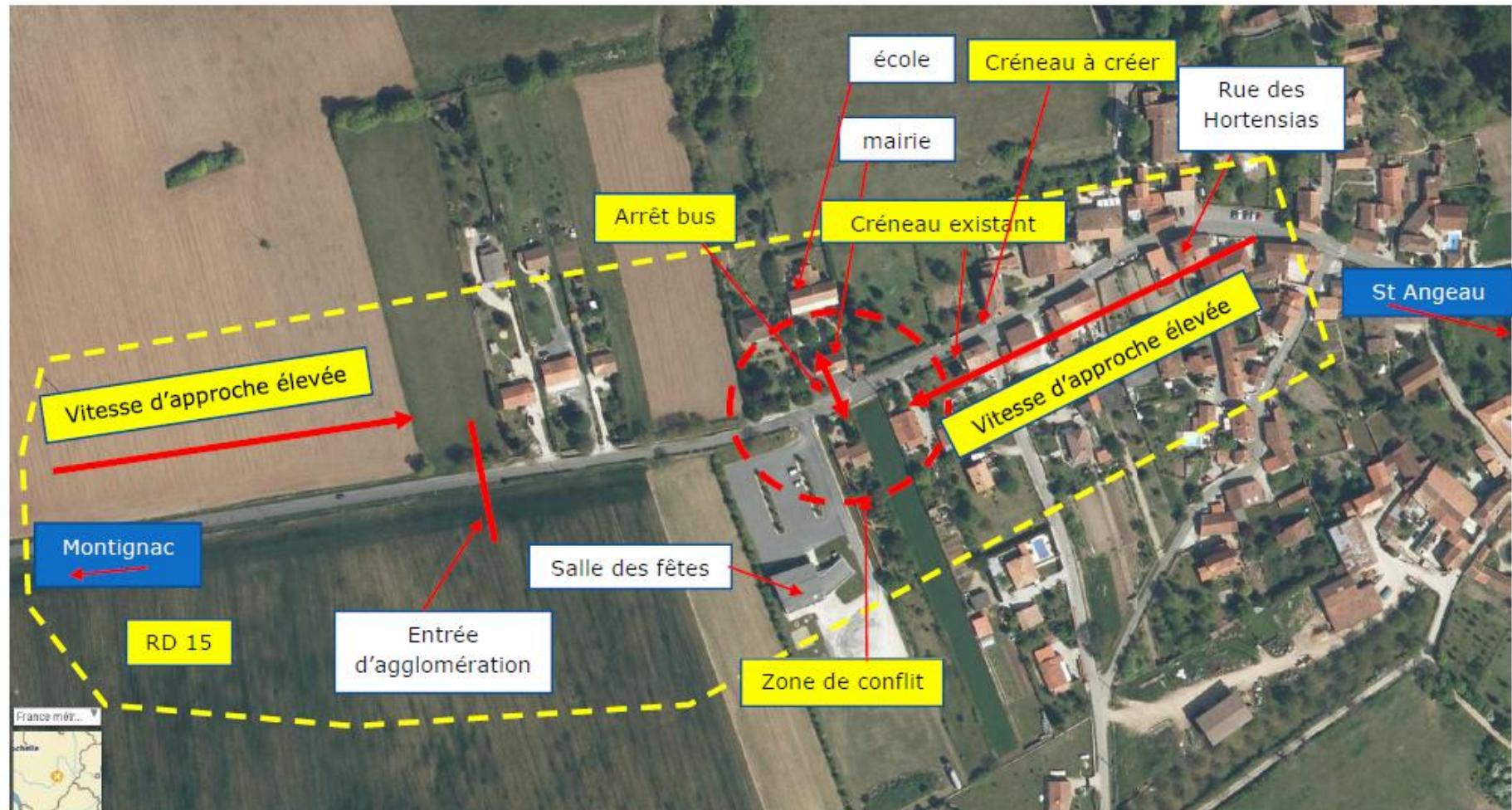
Ainsi dans le cas présent, la bonne visibilité et la grande largeur de la chaussée favorise la vitesse. Le régime de priorité à droite est homogène sauf au niveau du miroir où la ruelle est équipée réglementairement d'un stop.

La rue a pour fonction :

- assurer la circulation entre St Angeau et Montignac avec le passage de véhicules PL et agricoles, une course cycliste emprunte l'itinéraire
- permettre des promenades entre le cœur de bourg et la nouvelle mairie et ses abords,
- desservir des aires de stationnement,
- desservir les propriétés riveraines,
- assurer la desserte des transports collectifs,
- desservir les routes, voies et chemins adjacents,
- assurer le cheminement des piétons et des randonneurs.

4.3 Le projet de sécurisation de la route départementale n°15 face à l'école Phase 2

Organigramme fonctionnel phase n°2:



Propositions de travaux en Phase 2

Route départementale n°15 : sens Montignac St Angeau :

La vitesse d'approche des véhicules provenant de Montignac et se dirigeant vers le bourg est élevée. Pour les automobilistes non habitués à emprunter l'itinéraire, la haie et la signalisation pris en place courroucent à une bonne lisibilité de la perception visuelle du conducteur et à une bonne perception de l'infrastructure. Pour les autres, après une certaine période l'effet escomté de limitation de vitesse n'est plus efficace. Si aucune voiture ne vient en face, le créneau réalisé sur un seul côté de la chaussée devient inutile.

Route départementale n°15 : sens St Angeau Montignac :

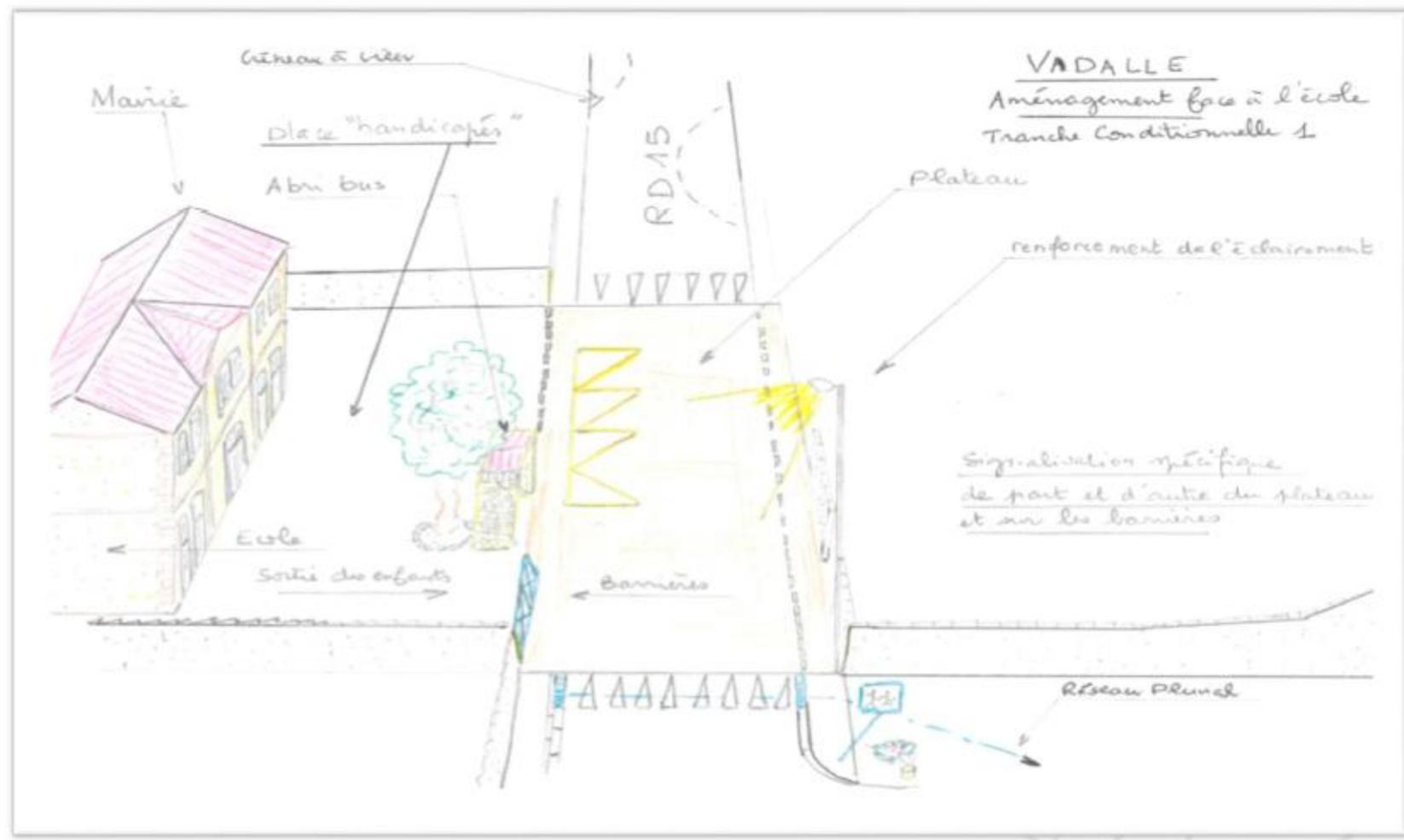
A partir de la Rue des Hortensias, le tracé de la route départementale redevient rectiligne, les automobilistes réaccélèrent, les vitesses d'approche vers l'école peuvent devenir élevées.

Projet d'aménagement phase n°2 :

- Construction d'un plateau sur toute la largeur de la chaussée face à l'école accompagné d'une zone 30,
- Construction d'un deuxième créneau en quinconce avec l'existant réalisant ainsi une chicane,
- Mise en place de signalisation et de mobilier urbain adapté
- Remplacement de l'abri bus,
- Aménagement paysagé de l'ensemble,
- Renforcement de l'éclairage au niveau du passage piéton.



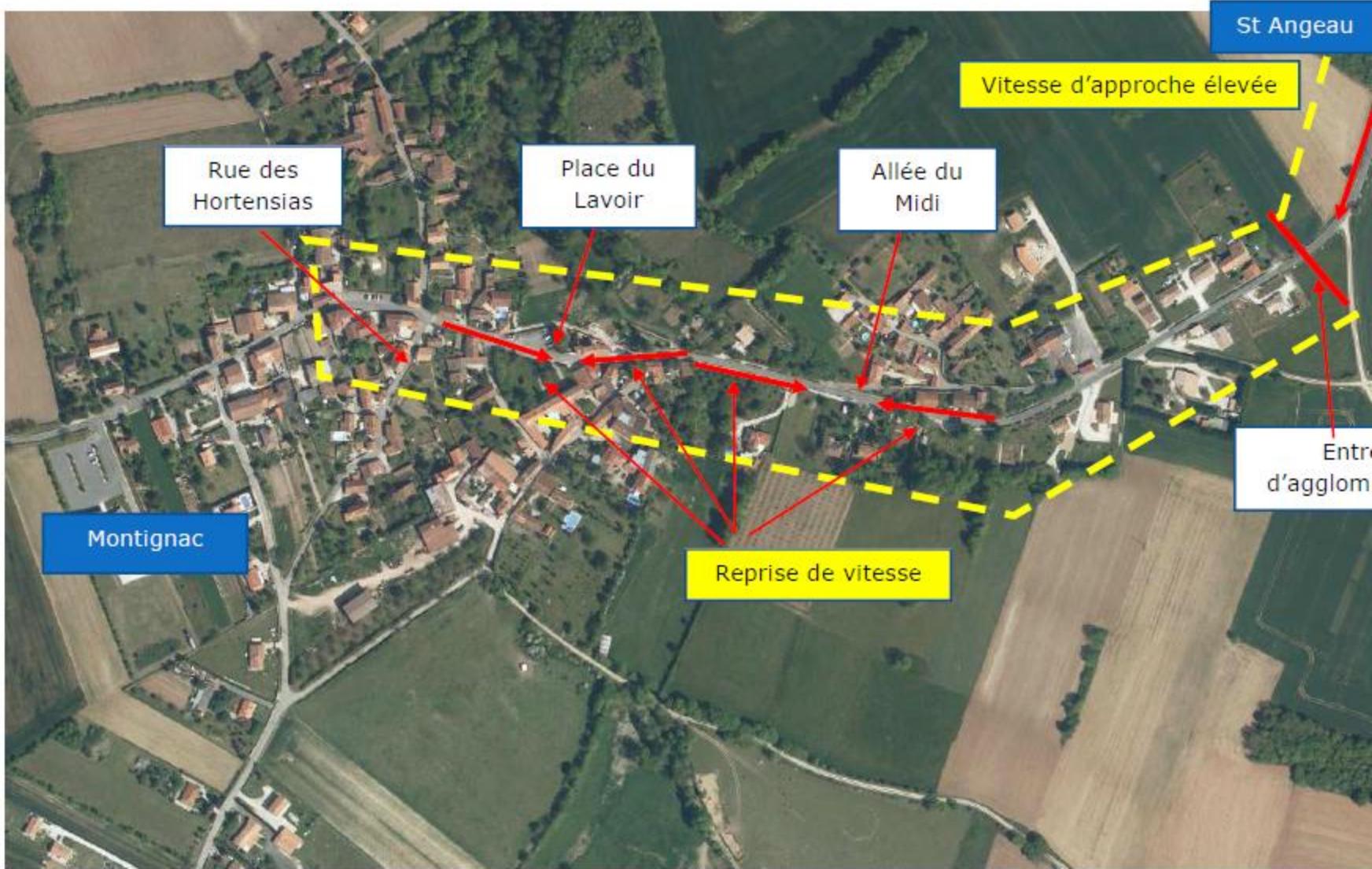
Projet
d'aménagement
phase 2



Esquisse interne nécessaire au chiffrage

4.4 Le projet de sécurisation du reste de la traversée de Vadalle phasen°3 :

Organigramme fonctionnel phase n°3 :



Le projet d'aménagement phase n°3 :

Nous retrouvons les mêmes observations à l'entrée de l'agglomération côté St Angeau que côté Montignac, mais le tracé en plan de la voirie étant plus marqué par les deux virages, la vitesse des véhicules est moins élevée.

Le tracé par la suite est plus rectiligne dans deux secteurs : entre le premier virage et la rue de la fontaine, et entre le virage suivant et la place du lavoir.

Par endroit la largeur de la chaussée est très importante ce qui conduit à favoriser la vitesse .Les déplacements des piétons ne sont pas aisés. Ce problème sera pris en compte dans les études de requalification des espaces le long de la route départementale (Tranche conditionnelle 3).

Dans l'immédiat, les aménagement suivants pourraient être réalisés:

- Construction d'un plateau sur toute la largeur de la chaussée face à la rue du midi,
- Construction de chicanes face à la place du lavoir,
- Mise en place de signalisation et de mobilier urbain adapté,
- Aménagement paysagé de l'ensemble,
- Renforcement de l'éclairement au niveau des dispositifs.

4.5 Le projet d'aménagement des trottoirs et mise en valeur de VADALLE phase n°4 :

Les trottoirs sont actuellement peu confortables pour les piétons: leur revêtement est usagé et la plus part sont très étroits. Il y a réellement du danger pour les piétons qui souhaitent traverser la rue, le tout corroboré par la traverse de Vadalle d'aspect très routier.

La traverse de Vadalle est également caractérisée par une succession de séquences concernant le bâti et les délaissés plus ou moins esthétiques mal liés les uns aux autres.

Les aménagements suivants pourraient être réalisés :

- Elargissement des trottoirs en prenant en compte le passage des engins agricoles,
- Mise en scène de la traverse de vadalle à travers les différentes séquences,
- Mise en place de signalisation et de mobilier urbain adapté.

Enveloppe prévisionnelle de l'opération

	Etude globale	Aménagement de sécurité face à l'école	Poursuite des aménagements de sécurité	Aménagement de toute la traversée	TOTAL
	Phase 1	Phase 2	Phase 3	Phase 4	
ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX	€HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Travaux préparatoires		3 000	4 000	13 000	20 000
Réseaux secs et humides		8 500	0	23 200	31 700
Borduration, pavés, calcaire		9 000	8 000	224 000	241 000
signalisation et renforcement éclairement		2 950	3 500	7 750	14 200
revêtements		9 500	10 000	110 000	129 500
Plantations engazonnement		1 500	4 000	9 700	15 200
SOUS TOTAL TRAVAUX		34 450,00 €	29 500,00 €	387 650,00 €	451 600,00 €
3% Taux de tolérance travaux		1 033,50 €	885,00 €	11 629,50 €	13 548,00 €
2% Révision prévisionnelle des travaux		689,00 €	590,00 €	7 753,00 €	9 032,00 €
ESTIMATION DES PRESTATIONS DE SERVICE	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Plan topographique	2000	0	0	0	2 000
Sondages	0	500	500	1 500	2 500
redevance archéologique	0	0	0	0	0
Frais divers et reproduction	200	350	350	600	1 500
SOUS TOTAL PRESTATIONS	2 200,00 €	850,00 €	850,00 €	2 100,00 €	6 000,00 €
ESTIMATION HONORAIRES	€HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT
Honoraires de maîtrise d'oeuvre	5000	1 000	1 000	4 000	11 000
Coordonnateur Sécurité Santé	0	400	400	800	1 600
Contrôleur technique	0	0	0	0	0
SOUS TOTAL HONORAIRES	5 000,00 €	1 400,00 €	1 400,00 €	4 800,00 €	12 600,00 €
3% Taux de tolérance des honoraires	150,00 €	42,00 €	42,00 €	144,00 €	378,00 €
2% Révision des honoraires	100,00 €	28,00 €	28,00 €	96,00 €	252,00 €
MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION	Tranche ferme	TC1	TC2	TC3	TOTAL
TOTAL HT	7 450,00 €	38 493 €	33 295 €	414 173 €	493 410 €
TOTAL TTC	8 940,00 €	46 191 €	39 954 €	497 007 €	592 092 €

Concertation Département – Communes – Services compétents

Il ressort de cet échange la décision de valider la phase 2 comme suit :

- Réalisation du dossier technique et financier mai 2015
- Réalisation des travaux (hors chicane) juillet 2015
- Maitrise d'ouvrage et d'œuvre : Mairie
- Coût des travaux estimé : 31 000 € TTC (hors place mairie)
- Gain sur l'estimation initiale : 15 000€ (MO assurée par la mairie en relation avec le Ruffécois et l'ADA d'Aigre)
- les études seront intégrées dans chaque phase sur la base de l'approche globale de la notre pré-opérationnelle de l'ATD16
- Pas de planning arrêté pour les phases 3 et 4

Commune d'Aussac Vadalle (Village de Vadalle)



Vos questions ?